Image not found or type unknown

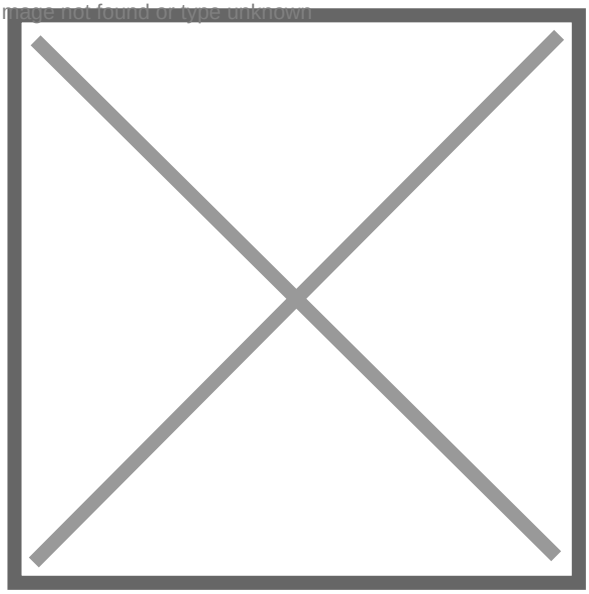

Congés payés supplementaires

Par **Pompone**, le **02/11/2010** à **17:47**

Bonjour,
je n'ai le droit de prendre que 15 jours pendant la période légale (mai-octobre)
je les prends du 1er au 15 septembre !
mon employeur me dit que je n'ai pas à prendre de congés supplémentaires car j'ai droit à deux semaines consécutives !!!
je voudrais savoir ce qu'il en est
vous remerciant par avance pour les réponses

Par **L expert social**, le **22/11/2010** à **10:25**

Bonjour,

Si le nombre de jours de congés pris en dehors de la période légale (1er mai au 31 octobre) est au moins égal à 6, le salarié à droit à 2 jours ouvrables de congés supplémentaires.

Lorsque ce nombre est entre 3 et 5, il n'a plus le droit qu'à 1 jour ouvrable supplémentaire.

En revanche, les jours de congés correspondant à la 5e semaine n'ouvrent droit à aucun congé supplémentaire.

Je vous invite à vous rendre sur le lien suivant. Vous trouverez réponse à l'ensemble des questions que l'on peut se poser en matière de congés payés:

http://www.l-expert-comptable.com/les-conges-payes_19_d208.php

Bien cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés